



DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES

Arrêté n° DRI-20241104AT

Nom de la manifestation : The French VW Bus Meeting

## ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

Vu l'avis favorable de Madame ou Monsieur le Maire de Salornay-sur-Guye du 22 août 2024,

Vu la demande présentée par l'association The French VW Bus Meeting, courriel : boone71@hotmail.fr, en date du 22/08/2024,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des participants à la manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D514 sur le territoire de Chériszet, Salornay-sur-Guye,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers lors de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les routes départementales concernées,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Du vendredi 23 août 2024 à 8 h au lundi 26 août 2024 à 12 h, lorsque la signalisation est en place, la circulation de tous les véhicules est interdite sur la Route D514 du PR 0 + 264 au PR 1 + 354, sur le territoire de Chériszet, Salornay-sur-Guye, et déviée par les voies communales.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions est mise en place, entretenue et déposée par l'organisateur The French VW Bus Meeting (Tél. 06 86 18 84 58). Elle est conforme à la réglementation en vigueur.

#### Article 3 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès du Président du Département pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour un recours contentieux.

Exécutoire de plein droit  
Publié le 30/08/2024

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur des routes et des infrastructures, le Colonel, Commandant de Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire, l'association The French VW Bus Meeting sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation est adressée à Madame ou Monsieur le Maire de Chérizet, Monsieur le Directeur départemental du service incendie et de secours, Monsieur le Directeur du SAMU et Monsieur le Directeur général de la Région Bourgogne Franche-Comté (Direction des mobilités et du quotidien).

Fait à Mâcon, le

23 AOUT 2024

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur adjoint des routes et infrastructures,  
Chef du pôle exploitation, sécurité et ressources,

  
Emmanuel BIARD